



Débat
Public
Projet
Penly 3

cahier d'acteurs n°21

Au plan national, l'enjeu du nucléaire passe par l'autosuffisance en électricité et par la baisse du rejet de CO₂ dans l'atmosphère. Localement, la décision de l'implantation de l'EPR 2 à Penly constitue pour Dieppe une opportunité à ne pas manquer. Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal de Dieppe a adopté une motion le 19 septembre 2008 en faveur de l'implantation de l'EPR 2 à Penly, prise de position qui a été partagée très largement par les acteurs économiques et politiques locaux et régionaux. Notre collectivité poursuit son engagement et souhaite s'inscrire dans le débat public préalable à la construction de l'EPR en contribuant, par le biais de ce cahier d'acteurs, au soutien de cet équipement en identifiant les enjeux pour le territoire dieppois en termes d'emploi, d'aménagement du territoire et de cadre de vie, tout en affirmant la nécessité d'un projet transparent réunissant toutes les conditions de sécurité pour la population.



Une chance pour le territoire

La construction d'un EPR à Penly conforte les diverses initiatives prises par la Ville de Dieppe, en association avec la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime et la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, pour désenclaver le territoire dieppois. Ce désenclavement apparaît plus que jamais nécessaire. Il contribuera à la mise en valeur et à la promotion des multiples activités et savoir-faire des entreprises dieppoises et de leurs salariés. Les filières industrielles présentes dans les domaines de la métallurgie et de la construction notamment, l'existence d'un port avec ses 4 secteurs d'activités, l'importance et la qualité du potentiel touristique, de même que la présence de nombreux services, sont des atouts que nous souhaitons développer et valoriser pour apporter de manière durable des réponses aux divers besoins que ne manquera pas de générer cet important chantier.

L'engagement de la Ville de Dieppe au projet de l'EPR ne se limite pas à la construction de cet ensemble énergétique. Notre collectivité entend se saisir de cette opportunité pour promouvoir le développement du territoire sur le long terme, en insistant notamment sur l'enjeu que représentent les questions d'aménagement pour l'avenir.

Mieux faire connaître et reconnaître la place de Dieppe et de son territoire dans le paysage national et européen constitue en effet un objectif prioritaire. La région dieppoise doit s'affirmer comme pôle d'équilibre régional, maillon identifié et central au plan géographique et économique du projet "Seine d'avenir Paris-Rouen-Le Havre" et de l'Arc Manche.

Notre ambition est bien de faire de Dieppe et sa région l'un des sites électronucléaires les plus importants et modernes d'Europe, en termes de production, de recherche et de formation.

C'est aussi une occasion unique de mettre à niveau nos équipements d'habitat, socio-culturels et de santé. Nous veillerons à ce que les trois piliers du développement durable, le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement, soient bien pris en compte. La Ville, soucieuse que l'environnement constitue le fil conducteur des différentes actions qui seront entreprises, à travers les Agendas 21 notamment, entend demander dès le début du chantier, la mise en place et le suivi d'une Charte de l'environnement mettant, entre autres, l'accent sur la question primordiale de la gestion et du traitement des déchets.

La Ville a conscience que les conditions de réussite du projet reposent sur un partenariat fort entre tous les acteurs, pendant et après le chantier. C'est pourquoi il est primordial que ce projet d'EPR soit labellisé "Grand chantier".

Nos priorités

L'existence de services publics performants

Le maintien et le développement des services publics constituent un enjeu majeur pour assurer le bon déroulement du projet EPR.

Le volume, la diversité des besoins générés par ce chantier (transports, santé des salariés et des habitants, équipements et moyens de télécommunications, offre culturelle, installations sportives, logements...) confortent les actions que nous menons quotidiennement pour conserver des services de qualité sur Dieppe et accompagner ainsi le développement économique du territoire.

Améliorer la desserte du territoire

Il importe que Dieppe soit enfin relié aux grands réseaux d'infrastructures nationaux et internationaux, routiers et ferroviaires. C'est un enjeu pour le bon déroulement des travaux de construction de l'EPR, mais aussi pour promouvoir le développement économique du territoire dieppois. Des infrastructures et des équipements existent. Il convient de

les mettre à niveau et en réseau afin de mieux utiliser leurs potentialités. Nous souhaitons que soient mis en œuvre, sans perte de temps, les programmes d'investissements nécessaires.

→ Au plan routier :

La RN 27 constitue un axe majeur qui permet de relier Dieppe au réseau autoroutier national. L'achèvement de sa mise à deux fois deux voies doit être programmé sans délai. Il s'inscrit dans la logique de desserte de la future ZAC Dieppe Sud. Ce prolongement de la RN 27 apparaît d'autant plus cohérent que la RD 925 entre Dieppe et Penly sera mise à deux fois deux voies pour les besoins de desserte du chantier EPR. Cette modernisation du réseau routier contribuera au désenclavement du territoire et renforcera la desserte de l'hinterland du port de Dieppe, indispensables à l'accroissement de la compétitivité de celui-ci. De même, nous souhaitons le recalibrage de la RD 915 afin de faciliter l'écoulement des trafics vers le nord-est du pays. L'ensemble des travaux routiers doit également contribuer, de manière générale, à l'amélioration significative de la sécurité routière sur notre territoire.

→ Au plan ferroviaire :

La ligne Dieppe-Rouen relie Dieppe au réseau ferré national. Cet axe doit impérativement être redimensionné pour répondre non seulement aux besoins supplémentaires de transport engendrés par le chantier EPR, mais également aux besoins des entreprises locales et de déplacements des habitants. Le réaménagement de cet axe sous-entend :

- l'électrification de la ligne, le doublement de la voie sur certaines portions de ligne, la remise en place du raccordement de Saint-Pierre pour accéder directement aux installations frêt de Rouxmesnil-Bouteilles,
- la création d'une plateforme multimodale en gare de Rouxmesnil,
- le rétablissement de la continuité ferroviaire et de la desserte du port,
- et l'établissement d'une liaison avec l'axe Motteville/Montérolier-Buchy. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le rail constitue une réponse adaptée aux préoccupa-

tions environnementales. L'existence d'une ligne ferroviaire, reliant le site électronucléaire de Penly, rendra d'ailleurs écologiquement exemplaire la desserte du chantier.

→ Le port :

La proximité du port de Dieppe constitue un atout pour la construction de l'EPR, notamment pour l'acheminement des matériaux et colis lourds nécessaires à un tel chantier. Le programme pluriannuel d'investissement adopté par le Syndicat mixte du port de Dieppe doit permettre une remise à niveau des installations portuaires et une meilleure prise en compte du transport maritime comme alternative à des modes plus polluants. Membre du Syndicat mixte, la Ville de Dieppe apporte notamment son appui à l'aménagement du port extérieur et à la construction d'une seconde passerelle RO-RO¹.

Par ailleurs, les projets de construction par EDF de plusieurs réacteurs EPR en Grande-Bretagne renforcent la nécessité de consolider la ligne transmanche Dieppe /Newhaven.

→ Le transport aérien :

L'aérodrome Dieppe/Saint-Aubin peut constituer une réponse adaptée pour certains déplacements professionnels liés à la construction de l'EPR. Le prolongement de la piste doit de nouveau être étudié pour accueillir d'autres types d'appareils en lien avec ces besoins de déplacements spécifiques, qu'ils concernent l'EPR de Penly, l'économie locale ou les projets outre-Manche.

→ Transport des personnes :

Les besoins de transport de personnes vont considérablement augmenter avec la montée en puissance du chantier, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail ou plus

généralement des déplacements de la vie quotidienne (loisirs, achats, services publics...). Nous nous emploierons à encourager l'utilisation des transports collectifs, seule alternative durable à l'usage de la voiture particulière, en coopération avec Edf et de façon pérenne.² Par ailleurs, face à l'accroissement prévisible du trafic automobile, la réalisation des parkings de dissuasion proposée dans la ZAC Dieppe-Sud constitue une urgence essentielle.

¹ Roll-On, Roll-Off ("Rouler dedans, rouler dehors"), ces navires transportent des véhicules routiers sur plusieurs ponts

² Pour transporter les salariés qui se rendront sur le chantier, mise en place de dessertes de transports en commun en collaboration avec EDF. Ces dessertes pourraient rentrer dans le cadre d'une étude plus large, à l'image d'un schéma local des déplacements comme celui que mène l'Agglo et s'inscrire ainsi, durablement, dans le paysage local.

Une chance pour le développement économique et pour l'emploi

→ Une prise en compte de l'emploi tant au plan quantitatif que qualitatif

L'implantation de l'EPR présenterait des opportunités en matière économique et d'emploi pour le territoire : 3000 emplois directs au plus fort du chantier, environ 350 postes permanents pour le fonctionnement, des emplois indirects générés (commerces, maintenance...). Le social doit être au cœur du projet. Aussi, afin d'éviter des distorsions résultant des conditions sociales différentes, il importe que soit définie une charte de moralité applicable sur le chantier. Cette charte devra garantir un niveau de qualité des prestations, minimiser les risques de conflits, et placer les salariés locaux, nationaux et internationaux à des conditions équivalentes d'employabilité.

→ L'importance de la formation

Le site de Penly bénéficie déjà de filières de formation adaptées pour tous les métiers liés à l'électronucléaire, à l'image de l'ouverture en 2008 d'un chantier école EDF et d'un Bac professionnel "Environnement nucléaire". L'offre de formation sera

encore complétée à la rentrée 2010 par la création d'un module optionnel au BTS Electronique "Technicien supérieur production électrique en milieu nucléaire". Il est important d'anticiper l'arrivée de l'EPR par la mise en place de nouvelles formations. C'est pourquoi la Ville de Dieppe est prête à accueillir le projet d'école d'ingénieurs en partenariat avec EDF.

→ Le soutien à l'économie

La Ville de Dieppe s'engage à soutenir le développement industriel, notamment les filières porteuses. C'est pourquoi elle a adhéré au cluster³ Dieppe Méca énergies. Cette grappe a pour objet

- la mise en oeuvre d'actions contribuant au développement et à la promotion du bassin dieppois en encourageant les activités de production dans les domaines mécaniques, métallurgiques, énergétiques et les productions et services liés,
- l'optimisation du développement et l'accompagnement d'un groupe d'entreprises, de PME et TPE⁴ indus-

trielles et de services à l'industrie le plus large possible, vers une amélioration de leurs compétences et une diversification de leurs débouchés en matière nucléaire, d'énergies renouvelables, de ferroviaire, d'aéronautique,

- et le développement des échanges locaux en termes d'activités et de synergies.

Le développement du tertiaire sur la ZAC Dieppe-Sud via une pré-programmation en cours de 60 000 m² de bureaux (tranche initiale de 10 000 m²) qui constitue assurément une priorité pour la Ville, se prête d'ailleurs particulièrement bien à l'accueil des entreprises de services liées à la construction et au fonctionnement de l'EPR.

Suite page 4

³ Un cluster, qui exprime l'idée de grappe, est un regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises du même secteur, ce qui est source d'externalités positives, dites de réseau.

⁴ Très petites entreprises

Enfin, concernant le commerce local, la Ville entend, à travers des dispositifs de type Fisac¹ et droit de préemption et avec la participation des Unions commerciales et des Chambres consulaires, maintenir et développer la diversité et le dynamisme de l'offre commerciale dieppoise afin de répondre aux besoins amplifiés des diverses populations.

¹ Le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Il permet de financer des opérations très diverses.

→ Une opportunité supplémentaire pour développer le tourisme

Le secteur touristique a une carte essentielle à jouer. Nous souhaitons profiter de l'occasion de ce grand chantier pour poursuivre l'amélioration de notre accueil, le développement de notre attractivité et de notre promotion touristiques. La diversité de notre offre (château-musée, Estran Cité de la mer, visites patrimoniales et culturelles

guidées, centre balnéaire, casino, activités balnéaires et nautiques, golf, hippodrome...) est indéniablement un atout pour répondre aux attentes multiples et croissantes des populations. Il s'agit de la structurer, la professionnaliser et la promouvoir fortement à l'extérieur.

Une chance pour l'amélioration du cadre de vie

→ Des équipements collectifs harmonieusement répartis sur le territoire

La zone d'emploi de Dieppe bénéficie de tous les équipements courants dits de proximité harmonieusement répartis sur le territoire.

Dieppe possède en outre des structures culturelles fortes, profondément inscrites dans le paysage départemental et régional (Conservatoire Camille Saint-Saëns, Dieppe Scène nationale, Médiathèque Jean Renoir, Château-Musée, églises...), structures qui sont vecteur d'attractivité et de reconnaissance. De plus, de nombreux équipements et clubs sportifs proposent la pratique d'activités sportives variées, notamment nautiques.

Des dynamiques sont actuellement en marche, via les schémas de développement culturel et sportif sur le territoire de l'Agglomération, qui permettront l'adaptation et la modernisation de ces équipements.

→ Anticiper l'habitat

Notre territoire accuse un déficit de logements. La Ville de Dieppe, en lien avec l'Agglomération, entend participer à le combler à travers l'opération Dieppe-Sud, la réalisation de l'éco-quartier au Val d'Arquet et d'autres projets.

Collectivement, nous devons également développer une politique cohérente d'offre de logements pour les populations venant travailler sur les chantiers, en veillant particulièrement à la mixité et à l'équilibre des habitats collectifs provisoires. Tous les projets devront viser à éviter la construction de ghettos qui attiseraient les tensions entre les salariés et la population locale.

→ La sécurité des populations

L'EPR possède des dispositifs de sécurité performants. La Ville de Dieppe est également dotée d'éléments assurant la sécurité des habitants, les pompiers

étant déjà spécialisés dans les risques nucléaires. Par ailleurs, la présence sur le territoire dieppois d'un hôpital de qualité, de cliniques, d'un EHPAD en cours de réalisation (un autre en projet), et de formations tournées vers le milieu de la santé, fait de Dieppe une ville importante du point de vue de la santé, atout d'attractivité indéniable pour les populations.

Toutefois, il est nécessaire de conforter et renforcer si nécessaire toute la procédure de sécurité autour du site. Ces dispositions doivent trouver écho sur le terrain par une information claire, précise, accessible aux citoyens, permettant un véritable droit de regard. La Ville, au sein de la Commission locale d'information nucléaire, y veillera. Par ailleurs, les moyens de secours déjà formés et spécialisés devront être redimensionnés et le développement de Dieppe dans le domaine de la santé poursuivi.